


<p>Centre Physiopathologie de Toulouse- Purpan (CPTP)</p>	<p align="center">Règlement de l'utilisation de l'autoMACS Pro-Separator (Miltenyi)</p>	
---	--	---

NOM : **Prénom :**
Statut (CR, ITA, post-doc, thésard...) :
Responsable scientifique : **Mail :**
Equipe : **Tél :**

Ce règlement établit la bonne utilisation de l'autoMACS™ Pro-Separator (Miltenyi) sur le site du CPTP.

1 – LOCALISATION ET ACCÈS

U1043
Pavillon Lefevre Bât F 2eme étage
Place Baylac
BP3028
31024 Toulouse cedex 03
Bureau : F-212
Tel : 05 62 77 86 66

2 – RESPONSABLES

Responsables de l'autoMACS:

Raphaëlle Romieu-Mourez Mail : raphaelle.romieu-mourez@inserm.fr
Pierre-Emmanuel Paulet Mail : pierre-emmanuel.paulet@inserm.fr
Plateforme d'immuno-monitoring
Bureau : F-212
Tel : 05 62 77 86 66

3 – RÈGLES D'UTILISATION

3.1– RÉSERVATIONS

Chaque nouvel utilisateur devra être obligatoirement initialement formé par le personnel du plateau d'immuno-monitoring sur l'autoMACS.

L'accès en autonomie et la réservation de l'autoMACS de **8h à 19h30** nécessitent une réservation en ligne de l'appareil (<http://www.cptp.inserm.fr> voir Accueil →Le Centre →Intranet→ Réserve : ressource libre-accès). Les utilisateurs s'engagent à ne pas réserver de créneaux plus de **deux semaines** à l'avance et la durée maximale de réservation est de 4 heures par jour. Dans le cas d'un besoin d'assistance, il est impératif de prendre contact au préalable avec les responsables de l'appareil avant de se réserver en ligne. Les utilisateurs extérieurs au CPTP n'ayant pas accès au planning de réservation doivent prendre contact avec les responsables de l'appareil pour une réservation.

À chaque fin de séance, l'utilisateur devra remplir le cahier d'utilisation posé à côté de l'appareil avec son nom, prénom, laboratoire, la durée d'utilisation et les programme de séparation utilisés. La facturation sera établie à partir du nombre d'heures réservées sur le planning informatique de réservation de l'autoMACS. En cas de modification de la durée effective de la séance (diminution ou prolongation de la séance) l'utilisateur doit reporter cette modification sur le planning. Cette modification peut être faite au plus tard 15 min après le début du créneau.

3.2- PROCÉDURES

Chaque équipe doit respecter les procédures de l'autoMACS (voir protocole d'utilisation de l'autoMACS). **Il est impératif de ne pas utiliser le matériel du laboratoire adjacent qui est sous la responsabilité de Dr Loïc Dupré.**

Chacun est responsable de l'état de propreté dans lequel il laisse l'appareil en fin de séance. Si la hotte de culture cellulaire ou l'autoMACS ne sont pas trouvés dans un état de propreté satisfaisant il convient de le signaler au plateau d'immunomonitoring.

3.3- HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Tout utilisateur du plateau doit avoir suivi une formation « nouveau entrant » hygiène et sécurité (voir avec les AP des structures de recherche). Les utilisateurs doivent fournir toutes les informations aux responsables de l'autoMACS sur les échantillons quant aux risques éventuels tant pour les manipulateurs que pour le matériel (pathogènes, virus...). Le transport des échantillons de type L2 entre les laboratoires localisés sur d'autres sites et le plateau est soumis à réglementation et nécessite **un triple emballage agréé, étiqueté, avec le nom de l'expéditeur et son n° de téléphone.** Nous tenons à votre disposition cette réglementation, ainsi que les coordonnées de fournisseurs d'emballages agréés. Le plateau se réserve le droit de ne pas réaliser un projet si les échantillons présentent des risques.

Les responsables du plateau se réservent le droit d'empêcher l'accès à un utilisateur en cas de non-respect des règles énoncées dans le présent document.

Après lecture du document, l'utilisateur et le responsable scientifique du projet s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

A Toulouse, le

Signature de l'utilisateur

Signature du responsable scientifique